

**Documents Stratégiques
de Façade et de Bassin Maritime
Volet 1
*Guide d'élaboration***

Volume 2 - Méthodologie



Janvier 2017

Introduction

Le document stratégique de façade ou de bassin ultramarin comporte quatre éléments, réalisés en deux volets qui se succèdent dans le temps :

Le premier volet constitue le temps des choix stratégiques et comprend :

1° **La situation de l'existant** dans le périmètre de la façade ou du bassin maritime. Elle comprend un état des lieux ainsi que l'identification des principaux enjeux et des besoins émergents de la façade ou du bassin maritime.

2° **La définition des objectifs stratégiques** prioritaires et des indicateurs associés, qui comprennent notamment :

- les objectifs socio-économiques
- les objectifs environnementaux,
- la définition et la justification des conditions de coexistence spatiale et temporelle des activités et des usages,
- la ou les représentations cartographiques qui en résultent, faisant notamment apparaître des zones cohérentes du point de vue des enjeux et des objectifs généraux dans les espaces maritimes.

Pour le premier cycle d'élaboration des documents stratégiques, ce premier volet est réalisé d'ici fin 2018.

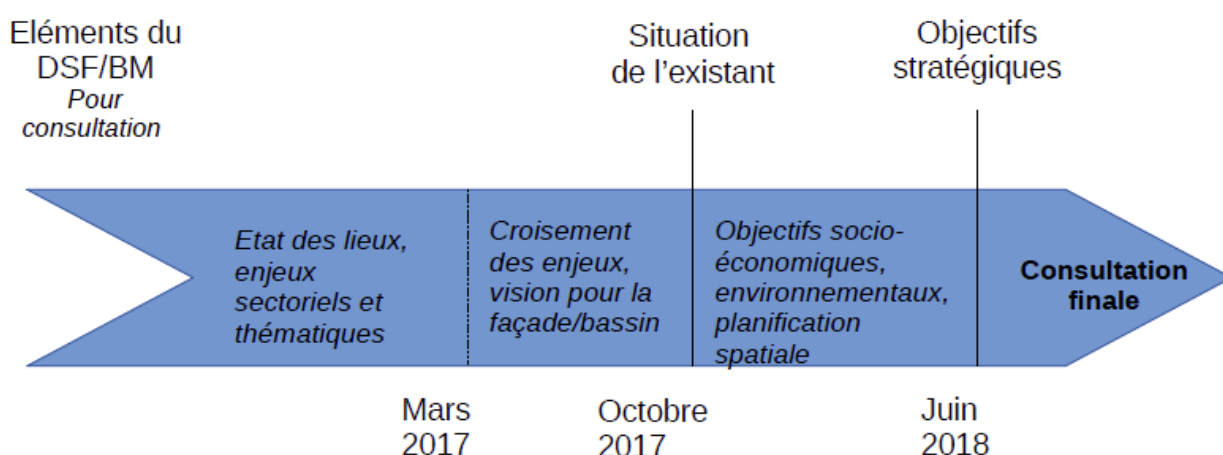
Le second volet constitue le temps du plan d'action et contient :

3° Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique.

4° Le plan d'action du document stratégique.

Pour le premier cycle d'élaboration des documents stratégiques, ce second volet est réalisé d'ici fin 2021.

Le présent guide fournit un cadre méthodologique pour l'élaboration des deux premiers éléments du document stratégique de façade/bassin ultramarin, correspondant au **premier volet**.



Le guide propose de décomposer la démarche en trois étapes dont les deux premières constituent la « situation de l'existant » :

- **Un état des lieux et un inventaire des enjeux**

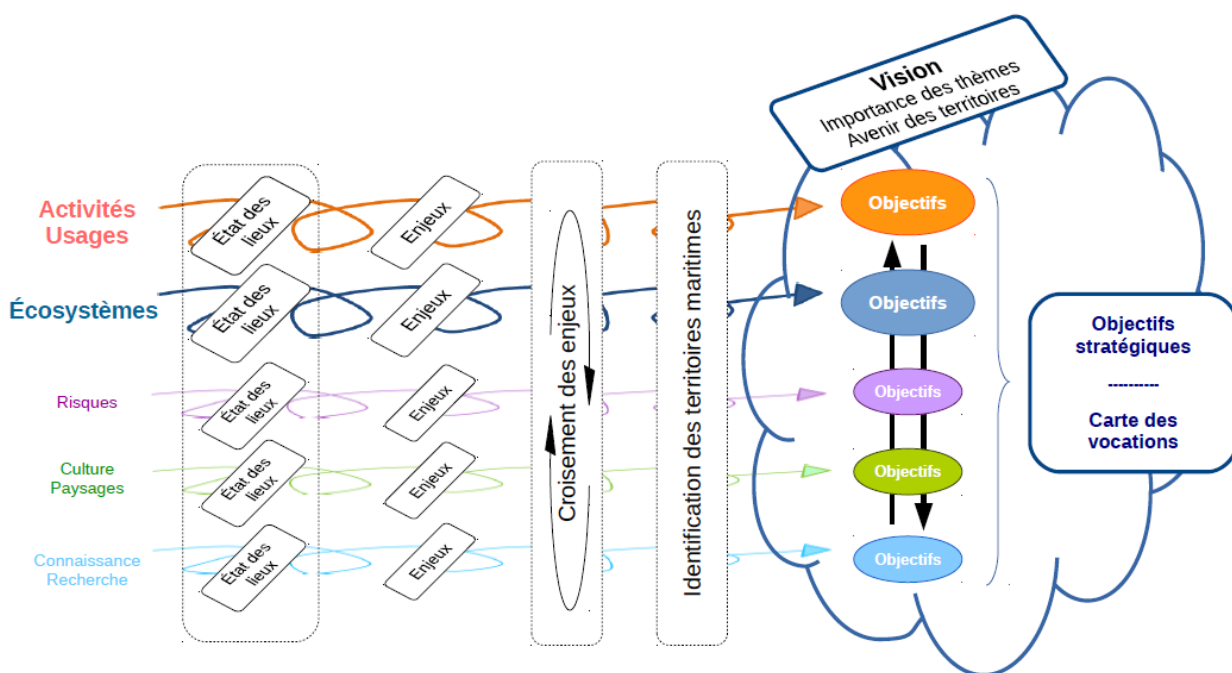
Ce diagnostic expose les différents thèmes, qui caractérisent le territoire, et leurs interactions : les activités et usages, les écosystèmes marins et littoraux, la prévention des risques, le patrimoine culturel et paysager ainsi que la connaissance et la recherche. Il s'appuie sur les meilleures données disponibles. Il comprend un inventaire des principaux enjeux pour chaque thème au sein de la façade ou du bassin maritime.

- **L'élaboration d'une vision à moyen et long terme pour la façade ou le bassin maritime**

Elle s'appuie sur le croisement des enjeux, l'identification des territoires maritimes existants et l'appréciation de l'importance relative des enjeux pour la façade. en accord avec la SNML. Cette vision décrit une organisation de l'espace, les thèmes prioritaires et leurs enjeux associés ainsi que l'avenir souhaité pour les territoires maritimes et littoraux à 2030.

- **La détermination des objectifs stratégiques et d'une carte des vocations**

Elle comprend les objectifs environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que la planification spatiale qui en découle.



1. État des lieux et enjeux

1.1. L'état des lieux

L'état des lieux fait le bilan actuel de la façade, selon les différents thèmes abordés dans le document stratégique :

1. les activités maritimes et littorales,
2. les écosystèmes marins et littoraux,
3. les sites et paysages marins et côtiers,
4. la gestion des risques,
5. la recherche, la connaissance et l'innovation et la formation,
6. les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée.

Cette étape regroupe l'ensemble des connaissances et données disponibles et pertinentes relatives aux catégories pré-citées et à leurs interactions. Sans être exhaustive, elle doit permettre d'avoir une compréhension partagée de la façade ou du bassin maritime. Ces informations constituent le socle de connaissances nécessaires aux étapes suivantes de l'élaboration du document stratégique : enjeux, vision et objectifs stratégiques.

L'approche cartographique

L'approche spatiale occupe une place importante dans le document stratégique de la façade ou du bassin maritime. C'est pourquoi les informations et données réunies pour chacun des thèmes du DS sont cartographiées autant que possible.

Cet effort de cartographie concerne particulièrement la distribution connue des composantes des écosystèmes (espèces, habitats, fonctions écologiques), la distribution en mer des différentes activités considérées et des indicateurs socio-économiques associés, la distribution des sites et paysages ainsi que du patrimoine culturel remarquable ou la distribution des zones à risques pour les biens et les personnes et des facteurs de risques.

L'identification des sources de données ainsi que l'organisation des opérateurs publics (Cerema, AFB, Soes, Ifremer) pour leur acquisition et leur diffusion fait l'objet d'une fiche détaillée dans le volume 3 « boîte à outils » du guide.

La situation de l'existant est structurée autour de plusieurs chapitres.

Présentation introductive de la façade

Cette partie décrit les principales caractéristiques de la façade : géographiques (géologie, bathymétrie, météorologie...), administratives (délimitation réglementaire, description administrative) ainsi que les dynamiques démographiques et résidentielles et leurs conséquences sur l'occupation de l'espace et la pression foncière.

1. Description des activités maritimes et littorales de la façade

Cette partie décrit les différents secteurs d'activité de la façade selon un schéma type commun :

- a) Description générale de l'activité : définition des pratiques, aperçu national, politiques publiques et réglementation *ad hoc*.
- b) État des lieux à l'échelle de la façade : indicateurs socio-économiques, tendances actuelles d'évolution et présentation des politiques publiques : politiques locales spécifiques et déclinaison des politiques nationales, internationales et communautaires.

- c) Description des activités à des échelles thématiques ou spatiales adaptées pour appréhender leurs interactions avec d'autres activités, avec l'environnement ainsi que le lien terre-mer. Ce niveau de description peut conduire à considérer plus précisément certaines pratiques, certains paramètres descriptifs. La description à des échelles infra-façade sera dans certain cas nécessaire.

L'ensemble des activités listées ci-dessous sont décrites selon ce schéma :

Exploitation des ressources vivantes

- *Pêche professionnelle*
- *Aquaculture*
- *Commercialisation et transformation des produits de la mer*

Exploitation des ressources non vivantes

- *Extractions de matériaux marins*
- *Production d'électricité*
- *Activités pétrolières et gazières offshore*

Transport maritime

- *Transport maritime et ports*

Travaux maritimes

- *Travaux publics maritimes*
- *Câbles sous-marins*
- *Construction navale*

Action de l'État en mer

Défense

- *Défense*

Loisirs

- *Activités balnéaires et fréquentations des plages*
- *Pêche de loisir*
- *Navigation de plaisance et sports nautiques*

Tourisme côtier et maritime

- *Tourisme littoral*

Protection, connaissance/ recherche et innovation

- *Protection de l'environnement*
- *Réseaux et systèmes de suivis scientifiques relatifs au milieu marin*

Services financiers maritimes

Activités à dominante terrestre

- *Agriculture*
- *Industries*
- *Artificialisation des territoires littoraux*

Au besoin, ces grandes catégories d'activités peuvent être décrites selon un découpage plus fin décrivant des pratiques spécifiques pouvant présenter des intérêts particuliers pour la façade ou des interactions spécifiques avec d'autres activités ou avec l'environnement.

Par exemple, la pêche professionnelle peut être décrite dans son ensemble mais aussi au niveau de certains métiers présentant un intérêt fort pour la façade ou générant des pressions particulières sur le milieu. De plus, certaines pratiques moins documentées doivent être prises en compte si elles présentent un intérêt particulier sur les plans sociaux ou culturels, comme la pêche aux bichiques à la Réunion.

2. Description des écosystèmes marins et littoraux

Dans un premier temps, cette partie décrit brièvement les principales caractéristiques des écosystèmes marins et littoraux de la façade.

Dans un second temps, elle présente l'évaluation de l'état écologique des eaux marines via 11 descripteurs commun à tous les États membres de l'UE définis dans la DCSMM (cf. figure ci-dessous) qui décrivent les principales pressions s'exerçant sur les écosystèmes marins ainsi que l'état de ces écosystèmes sous pression. Ces évaluations sont réalisées par les pilotes scientifiques de la DCSMM sur la base de données de suivis du milieu. Dans la mesure du possible, la distance entre l'état actuel de chaque descripteur et le bon état écologique est estimée. De plus, les activités à l'origine des différentes pressions et leurs contributions relatives à l'état des écosystèmes sont identifiées (plusieurs activités peuvent générer une même pression et plusieurs pressions peuvent impacter une même composante des écosystèmes).



Figure 1: Liste des 11 descripteurs de la DCSMM et des organismes référents (Source : site internet <http://www.dcsmm-d4.fr/la-directive-cadre-strategie-pour-le-milieu-marin-dcsmm>)

Enfin, le coût escompté pour l'atteinte ou le maintien du bon état écologique y est décrit. L'évaluation de ce coût se fonde sur l'inventaire des différentes politiques publiques et initiatives privées, de l'évaluation de leurs coûts et de l'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et économiques, i.e. des impacts résiduels, qui subsistent malgré leurs mises en œuvre. Cet inventaire est structuré, par domaines, comme suit :

- déchets marins
- micro-polluants
- organismes pathogènes microbiens
- marées noires et rejets illicites
- impacts des espèces non indigènes invasives
- dégradation des ressources halieutiques
- dégradation des ressources conchyliques
- introduction d'énergie dans le milieu et à des modifications du régime hydrologique
- perte de biodiversité et d'intégrité des fonds marins
- eutrophisation

3. Description du domaine public maritime, des sites, des paysages et du patrimoine culturel

Cette partie a pour finalité de dresser un état des lieux et des politiques publiques afférentes :

- au libre accès au rivage (dont sentier du littoral),
- aux sites et paysages (littoraux et sous-marins),

- à la gestion du domaine public maritime naturel, du patrimoine culturel littoral et maritime, y-compris le patrimoine archéologique sous-marin.

Les fiches présentent plus particulièrement les actions et stratégies des services déconcentrés de l'État (DDTM, DREAL...), établissements publics (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,...) et collectivités territoriales qui participent à la connaissance, la protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la façade.

4. Les risques

Cette partie recense les risques identifiés pour la sécurité des personnes et des biens et précise leur gestion au niveau de la façade.

L'état des lieux se décompose selon quatre grandes catégories de risques :

- les risques technologiques (industriels, de transport terrestre de marchandises dangereuses et relatifs aux canalisations de transport de produits dangereux) ;
- les risques littoraux (de submersion marine, d'érosion côtière, du changement climatique et de la montée du niveau de la mer) ;
- les risques sanitaires (qualité des eaux de baignades, liés à la consommation de produits de la mer, etc.) ;
- la sécurité maritime (dont la sauvegarde des personnes et biens en mer et la sûreté).

5. La connaissance, la recherche, la formation

Cette section de l'état des lieux présente la structuration du secteur de la connaissance, de la recherche et de la formation au niveau de la façade. Cette partie identifie l'ensemble des acteurs concernés dans la façade : organismes publics ou privés, d'ordre national ou à l'initiative des collectivités locales. Un inventaire des initiatives et projets de connaissance, recherche ou formation, en cours ou à venir est aussi réalisé. Ce thème s'articule de la manière suivante :

- la collecte, la bancarisation, la mise à disposition et la valorisation de l'information relative à la mer et au littoral (données et acteurs) ;
- les acteurs, moyens, thématiques et projets de recherche en lien avec la mer et le littoral sur le territoire ;
- les politiques d'innovation (dont les stratégies régionales d'innovation) et acteurs concernés ;
- la formation professionnelle maritime et les besoins des filières de la mer ;
- les actions de sensibilisation et de communication en faveur de la mer et du littoral.

6. Les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral

La planification stratégique, au niveau des façades et des bassins ultramarins, repose sur une vision globale et intersectorielle. Elle adopte une approche écosystémique, tient compte des planifications stratégiques faites à d'autres échelles ou dans d'autres cadres et favorise les acquis des expériences de gestion intégrée des zones côtières et littorales.

L'état des lieux s'attache à tenir compte des documents stratégiques existants ou en préparation à l'échelle régionale. Les espaces maritimes sont ainsi l'une des composantes à prendre en compte dans les SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) en cours d'élaboration.

La cohérence entre les documents de planification à l'échelle de la façade ou du bassin ultramarin et les schémas régionaux, est prévue par la réglementation sous la forme d'une prise en compte des premiers par les seconds. La bonne articulation entre les échelles doit se construire par des démarches croisées de définition des enjeux et de coordination des choix politiques entre l'État et les Régions. Dans cette recherche de synergie, les Conseils maritimes de façade se rapprocheront des conférences régionales afin de renforcer le lien avec les orientations contenues dans les documents de planification régionaux.

L'état des lieux inventorie également les planifications à une échelle plus locale, principalement les SCOT littoraux et leur éventuel volet maritime, les parcs naturels marins et les parcs nationaux, ainsi que tout

autre entité ayant un sens en termes de projet de territoire et de gouvernance (par exemple, le parc marin de la côte bleue, le parc international des Bouches de Bonifacio,...).

7. Les interactions entre activités et avec le milieu marin

La compréhension et la représentation spatiale des interactions (synergiques ou conflictuelles) entre activités ainsi qu'entre activités et environnement (pressions/impacts) sont essentielles pour une gestion intégrée des activités et des usages respectueuse du bon état écologique (à atteindre ou à maintenir).

Le diagnostic de ces interactions doit être envisagé selon deux axes :

- Interactions entre activités :

Dans un premier temps, les niveaux de compatibilité entre activités (du conflit à la synergie) sont estimés. Puis, à partir de la spatialisation des activités et des niveaux de compatibilité estimés, les interactions entre activités sont cartographiées et qualifiées en intensité. Des zooms locaux sur des espaces complexes à usages multiples peuvent être nécessaires.

- Interactions entre activités et environnement :

Les effets des activités sur l'environnement sont détaillés au point 2 de l'état des lieux (pressions générées par les activités, sensibilité des écosystèmes aux pressions, effets cumulés de pressions multiples sur les écosystèmes, etc.). En croisant les cartographies d'activités et les cartographies des composantes des écosystèmes, les principales zones de pressions et d'impacts sur les écosystèmes sont localisées, cartographiées et qualifiées en matière d'intensité.

Les méthodologies détaillées pour l'estimation des différentes interactions font l'objet de fiches techniques dans le volume 3 « boîte à outils » du guide.

Points spécifiques sur les données/informations

Certains principes doivent guider la collecte des données et des informations, afin d'avoir une situation de l'existant partagée par l'ensemble des parties prenantes et la plus représentative possible du territoire :

- Inventaire des informations disponibles les plus récentes :

Le principe est de recourir et d'organiser les meilleures données disponibles (Art.6 DCPEM).

La donnée doit tendre vers les caractéristiques suivantes : pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible (source : Eurostat).

L'absence de certaines données dans l'instant ne doit pas constituer un frein à l'action et il est important d'acquérir les moyens et les capacités à raisonner malgré l'incertitude (source : guide PEM).

- Partage des connaissances et des données, traitement et représentation de l'information :

Des outils et des processus opérationnels sont définis et mis en place pour le recueil, l'accès, le partage et la mise à disposition de données publiques :

- des collectes de données sont organisées au niveau national ; Ifremer pour le second cycle DCSMM et Cerema Normandie Centre pour le premier cycle DCPEM avec une volonté forte de mutualisation entre les différents organismes pilotes (Ifremer, AAMP, Soes et Cerema) ;
- des sites internet sont identifiées pour le stockage/catalogage/partage des données comme le site Géolittoral par exemple ;
- les acteurs et les usagers sont sollicités pour la mise à disposition de données notamment des données manquantes ou par la mise en place de méthodes participatives permettant aussi de générer une information de qualité ;
- la représentation de l'information est développée via notamment les méthodes de représentation spatiale des interactions entre activités ou des activités avec l'environnement ;
- une cartographie dynamique réalisée sur Géolittoral est faite par le Cerema Normandie Centre dans le cadre du processus de document stratégique de façade/bassin. Elle permet un porter à connaissance vers tous les acteurs des données en présence et a vocation à servir d'outil de concertation.

La réalisation de la situation de l'existant est également l'occasion d'évoquer l'absence de certaines données ou de préciser les limites et la fiabilité de certaines d'entre elles.

1.2 Les Enjeux Thématiques

1.2.1 Le cadre général

Au-delà d'un état des lieux détaillé, la définition du projet stratégique de la façade ou du bassin maritime nécessite d'évaluer ce qui est « en jeu » pour chacun des thèmes abordés dans le DSF. L'objectif est de recenser **les éléments les plus importants** pour les différents thèmes du document stratégique : les activités et usages, les écosystèmes marins et littoraux, la prévention des risques, le patrimoine culturel et paysager ainsi que la connaissance et la recherche.

Les enjeux sont qualifiés au regard de différentes finalités pour chacun des thèmes :

- le bon déroulement des activités et usages du point de vue des acteurs concernés,
- l'atteinte du bon état écologique pour les écosystèmes marins et littoraux,
- la sécurité des biens et des personnes pour la gestion des risques,
- l'importance patrimoniale du point de vue social, culturel ou paysager pour les communautés littorales,
- le dynamisme et l'excellence du secteur de la recherche et de l'innovation pour le thème connaissance et recherche.

Distinguer enjeux et objectifs

Les enjeux portent uniquement sur les éléments importants pour chaque thème abordé et ne portent pas sur les notions d'objectif, de tendance ou d'action. Celles-ci seront abordées lors de la définition des objectifs stratégiques.

Exemples

« La capacité des ports de commerce » est un enjeu parce qu'elle est déterminante et limitante à l'échelle de la façade pour le secteur du transport maritime. « Augmenter la capacité d'accueil des ports de commerce » est un objectif stratégique.

« L'habitat naturel banc de Maërl » est un enjeu du fait de sa rareté, de sa vulnérabilité et de son importance fonctionnelle dans l'écosystème. Le maintien ou la diminution de l'abrasion sur les bancs de maërl à un niveau compatible avec le Bon état écologique est un objectif stratégique (environnemental).

Les enjeux sont déterminés de façon indépendante à l'échelle de chaque thème abordé ou à l'échelle d'unités plus détaillées. Ainsi les enjeux propres à chaque secteur d'activité, à chaque compartiment écologique (thème écosystèmes marins et littoraux) ou à la gestion de chaque catégorie de risques (thème gestion des risques) sont inventoriés de façon dissociée.

Les enjeux définis à cette étape du processus sont invariants au regard d'éventuelles interactions avec d'autres enjeux. Par exemple, une zone représentant un enjeu pour un secteur d'activité ne le sera pas moins pour celui-ci, si elle représente aussi un enjeu pour un autre secteur d'activité.

Cet exercice d'inventaire peut conduire à la définition d'un grand nombre d'enjeux. Une priorisation peut être nécessaire entre les enjeux propres à un thème (ou propres à des unités plus détaillées), afin de recentrer la réflexion sur les éléments les plus importants et ainsi rationaliser l'approche de planification stratégique.

La cartographie des enjeux, pour ceux qui sont localisés, est indispensable en vue du croisement qui sera fait à l'étape suivante. La localisation des enjeux dépend de la finesse que permettent les données disponibles. A défaut de données disponibles, elle peut être réalisée sur la base des connaissances empiriques des acteurs ou experts de la façade.

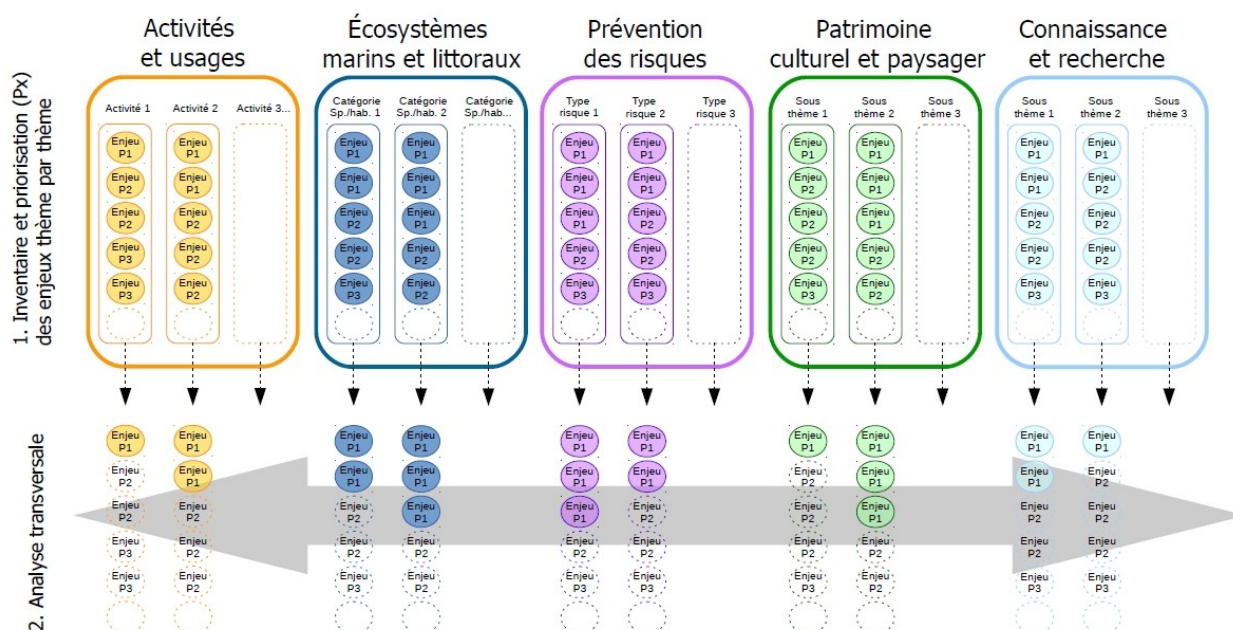


Figure :

- 1/ Identification des enjeux pour chaque thème du DSF (pas de croisement entre thèmes) réalisée lors de l'étape 1 « Situation de l'existant et enjeux ». Possibilité de priorisation.
- 2/ Croisement des enjeux (cf. Chapitre 2) entre les différents thèmes étudiés. Focus possible sur les enjeux estimés comme prioritaires si le nombre d'enjeux est très important.

Diverses approches méthodologiques permettent de faire émerger les enjeux et de les partager avec les acteurs de la façade ou du bassin maritime. Certaines approches peuvent revêtir un caractère relativement empirique comme le travail d'enquête ou l'organisation de débats impliquant les acteurs. D'autres se basent sur l'analyse de documents stratégiques existants (synthèse des Assises de la mer et du littoral, documents stratégiques à l'échelle régionale et supra-régionale). Enfin des approches globales à l'échelle d'un thème existent comme l'analyse « Atout/Faiblesse Opportunité/Menaces ».

1.2.2 Détermination des enjeux relatifs à chaque thème

1. Les activités et les usages

Les enjeux sur les activités et usages sont déterminés pour chaque secteur d'activité décrit dans l'état des lieux. Au besoin, l'analyse des enjeux peut se faire à une échelle d'analyse infra, au niveau des pratiques ou de sous-catégories d'un secteur donné. Par exemple, il pourrait être pertinent d'analyser séparément les enjeux de la petite pêche côtière traditionnelle et ceux de la pêche industrielle.

Les enjeux sont les éléments considérés comme essentiels pour le "bon déroulement" des activités. Ils peuvent être classés selon les catégories suivantes :

- **Les fondamentaux économiques structurels.** Ils concernent les composantes matérielles ou organisationnelles des secteurs d'activité. Il s'agit entre autre des infrastructures et de leurs caractéristiques, des filières de valorisation des différentes productions, des mécanismes d'accès aux marchés, des compétences et du savoir-faire des acteurs de la façade...
- **L'utilisation des ressources ou l'accès et l'occupation du territoire maritime et/ou littoral** constitue une deuxième catégorie d'enjeux. Il s'agit pour chaque activité/usage d'identifier ses besoins en termes d'accès, d'occupation, d'utilisation et de potentialité.

- **Le lien avec le milieu marin.** A cette catégorie d'enjeux correspond ce qui est important pour une activité dans son rapport avec le milieu marin, soit qu'elle dépende de la qualité du milieu, soit qu'elle ait un impact sur le milieu qui l'oblige à des démarches "éviter-réduire-compenser". Cela concerne également la sensibilité du public en matière de respect de l'environnement et les conséquences en termes de notoriété ou d'acceptabilité qui en découlent.

- **La recherche et le développement.** La connaissance et l'innovation peuvent être déterminantes pour une activité, que ce soit pour pouvoir s'adapter, pour répondre aux besoins du marché ou pour sa compétitivité. Les fonctions de recherche et développement propres aux entreprises ou existant dans leur environnement peuvent ainsi être des enjeux pour elles.

- **Le contexte social et culturel :** Le bon déroulement d'une activité est dépendant des éléments relatifs à ses composantes sociales et culturelles. Ces éléments sont de plusieurs ordres : qualité de vie au travail, représentativité syndicale et professionnelle, identité culturelle...

- **L'exposition aux risques :** Les éléments correspondent aux facteurs permettant de réduire le niveau de risque pour l'activité considérée ainsi qu'aux leviers qui permettent de surmonter la fragilisation de la filière lors de la survenue du risque.

2. Les écosystèmes marins et littoraux

Les enjeux écologiques sont des éléments des écosystèmes marins de la façade (espèces, habitats) ou de leur fonctionnement (zones fonctionnelles) dont il est nécessaire de rétablir ou maintenir l'état au regard de la finalité d'atteinte du Bon État Écologique. Ils sont déterminés parmi les éléments de chaque descripteur d'état de la DCSMM (D1 : Biodiversité, comprenant habitats et espèces ; D3 : Espèces exploitées ; D4 : Réseaux trophiques).

La priorisation des enjeux écologiques est réalisée selon les critères suivants :

La **représentativité** renseigne la proportion d'une espèce, d'un habitat ou d'une fonctionnalité présents sur le secteur considéré par rapport à une échelle plus large. Ce critère peut être exprimé en pourcentage de l'aire de répartition ou de l'effectif d'une espèce ou en pourcentage de la surface totale occupée par un habitat par exemple.

La **sensibilité et la vulnérabilité** renseignent sur la propension de l'élément considéré à être affecté, détruit ou dégradé et sur sa capacité de récupération. Elle peut dépendre de la biologie de l'espèce ou de l'habitat ou d'une aire de distribution restreinte qui limite les capacités d'adaptation en cas de variation de son environnement.

La sensibilité étant souvent difficilement évaluable, la **vulnérabilité à large échelle** peut être utilisée comme un substitut. Celle-ci peut être évaluée par l'état de conservation ou les tendances historiques de l'élément à l'échelle de son aire de répartition.

L'**importance fonctionnelle** renseigne sur l'importance de l'enjeu considéré pour le fonctionnement des écosystèmes de la façade ou du bassin. On s'intéresse ici aux espèces et habitats structurant les écosystèmes (« clé de voûte »), à des secteurs indispensables à la réalisation du cycle de vie des espèces, à des zones de production primaire importante...

Exemples d'enjeux écologiques :

- un écosystème particulier : la zone d'upwelling très productive au niveau du talus de l'est Méditerranéen, déterminante dans le fonctionnement de la sous-région marine ;
- un élément particulier d'un écosystème : le compartiment zoo-planctonique du panache de la Gironde, sensible aux apports de nutriments et déterminant pour le fonctionnement des écosystèmes côtiers et hauturiers ;
- une espèce ou un groupe d'espèces : la sotalie de Guyane, compte tenu de son aire de répartition très réduite et de sa sensibilité à plusieurs pressions.

3. Le patrimoine culturel et paysager

Les enjeux culturels ou paysagers sont les éléments du patrimoine maritime importants pour les populations littorales sur le plan social et culturel. Ceux-ci correspondent à la vie culturelle locale, aux activités traditionnelles, la mise en valeur du patrimoine... Ils peuvent être classés selon les catégories suivantes : la gestion du DPM naturel, le libre accès au rivage, les sites, les paysages et le patrimoine culturel et immatériel maritimes.

Les critères d'identification qui s'y rattachent sont ceux de l'identité, de la cohésion sociale, du bien-être social de l'attractivité et de la conscience des enjeux...

4. La prévention des risques

Les enjeux pour la gestion des risques correspondent à tout élément (plan de prévention, réglementation, infrastructure...) favorisant :

- La connaissance des aléas
- La surveillance, la prévision, la vigilance et l'alerte
- L'éducation et l'information préventive des citoyens
- La maîtrise de l'urbanisation et du bâti
- La réduction de la vulnérabilité
- La protection
- La préparation aux situations d'urgence

Le croisement de la probabilité de l'aléa avec la vulnérabilité qui exprime le niveau d'effet prévisible du phénomène sur les enjeux doit permettre d'identifier les niveaux de risques les plus forts pour la façade. Les critères d'identification peuvent être considérés comme ceux qui sont les plus importants pour réduire les niveaux de risques les plus forts.

5. La connaissance et la recherche

Les éléments qui peuvent constituer des enjeux pour la connaissance et la recherche portent sur la structuration du secteur de la connaissance, de la recherche et de l'enseignement, ainsi que sur les actions mises en oeuvre en terme de formation, communication, sensibilisation sur le volet mer et littoral.

Les critères d'identification sont ceux qui favorisent le plus le développement de l'économie maritime, l'adaptation des entreprises aux évolutions économiques, l'appropriation par les acteurs locaux et le grand public, le niveau d'éducation...

2. La vision à 2030

La Stratégie nationale pour la mer et littoral vise sur le long terme plusieurs objectifs structurants :

- la transition écologique de la mer et du littoral,
- le développement économique maritime,
- le bon état écologique des milieux marins et la préservation de l'attractivité du littoral,
- le rayonnement de la France au plan international.

Les documents stratégiques de façade et de bassin ultramarin déclinent ces objectifs en tenant compte des spécificités de la façade ou du bassin et des réalités locales. La vision de la façade ou du bassin doit être partagée entre l'État et les acteurs locaux.

Sont nécessaires à la construction de la vision :

- le passage d'une analyse en « silo » à une analyse transversale croisant les enjeux thématiques ;
- l'identification des territoires maritimes et littoraux existants au sein de la façade ou du bassin maritime ;
- la pondération relative des différents items de l'état des lieux compte tenu des spécificités de chaque façade ou bassin maritime.

La vision définit l'avenir souhaité pour et par la façade ou le bassin et ses composantes thématiques ou territoriales, ainsi que la contribution apportée à la stratégie nationale. L'horizon temporel est fixé à titre indicatif à 2030.

2.1 Le croisement des enjeux : d'une analyse « en silo » à une analyse transversale

Le croisement des enjeux est une analyse transversale qui a pour objectif de mettre en évidence les potentielles difficultés ou synergies induites par les superpositions d'enjeux, à l'échelle de la façade ou sur des zones géographiques plus locales. Elle fait suite à l'étape d'identification et de spatialisation des enjeux réalisée au chapitre 1, selon une approche « en silo » pour chaque thème du DSF.

Méthode d'analyse

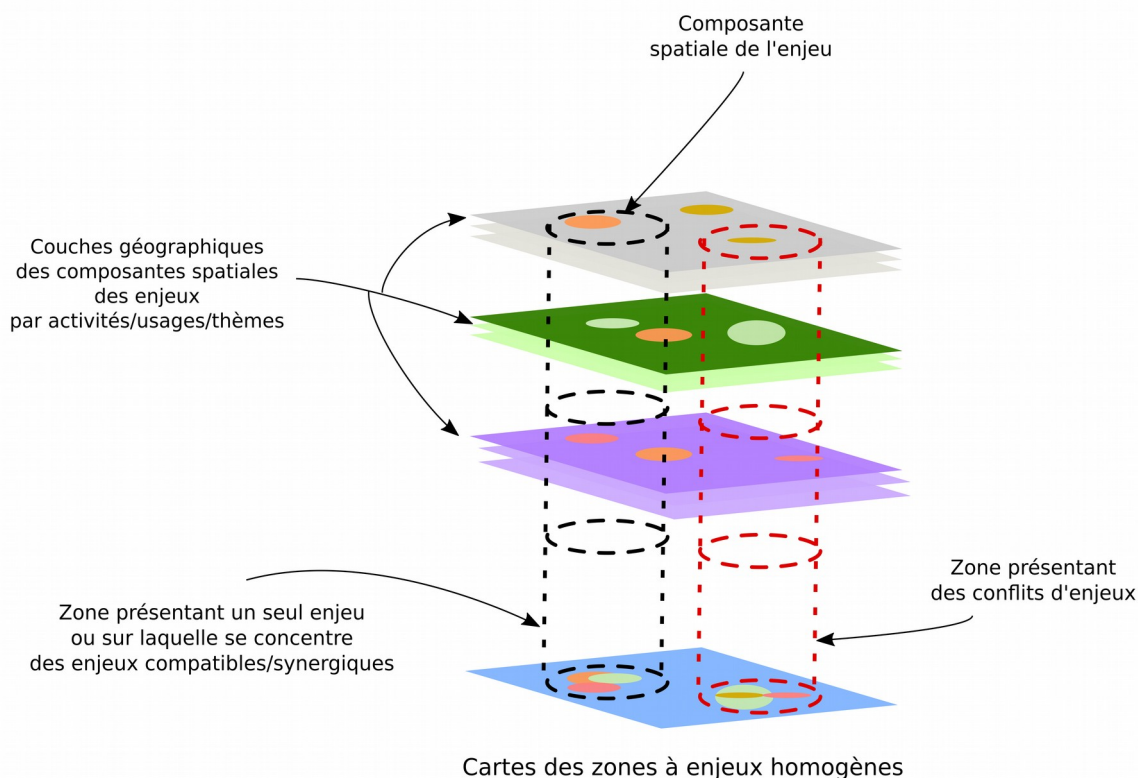
L'analyse transversale des enjeux doit être conduite selon deux approches :

- Une approche générale qui analyse la convergence ou la divergence entre les enjeux : les enjeux peuvent être partagés par différents thèmes ou au contraire être antagonistes, notamment du fait des interactions positives ou négatives entre activités ou entre activités et environnement. La redondance d'un même enjeu pour plusieurs thèmes lui donne un caractère prioritaire, par exemple : la qualité sanitaire des eaux côtières est à la fois un enjeu écologique, un enjeu pour l'aquaculture, la pêche côtière ou le tourisme et un enjeu de sécurité sanitaire. Les enjeux antagonistes doivent également être identifiés, car ils nécessiteront des choix stratégiques.
- Une approche spatialisée qui analyse les superpositions d'enjeux et cartographie les zones de conflits ou de synergie.

La cartographie résultant du croisement des enjeux permet d'identifier des zones présentant une cohérence du point de vue du questionnement en matière d'enjeux :

- des zones sans enjeu ;
- des zones présentant un seul enjeu ou sur lesquelles se concentrent des enjeux compatibles entre eux ;
- des zones présentant des enjeux en conflit ;
- des zones aux enjeux multiples nécessitant une analyse à une échelle plus détaillée.

Le schéma ci-dessous illustre le processus de croisement cartographique.



2.2 Vers une première cartographie des territoires

Au sein des façades et bassins maritimes, les territoires doivent être pris en considération dans l'élaboration du projet stratégique pour la façade ou le bassin. Un territoire présente une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la structuration par des caractéristiques environnementales propres (ex : un estuaire, une baie, une zone de front océanique, la zone du talus continental...) ;
- l'homogénéité des enjeux en présence, relatifs aux activités ou aux thèmes de l'environnement, des risques, des sites et paysages ou du patrimoine culturel (cf. croisement des enjeux) ;
- l'utilisation préférentielle par une ou plusieurs activités ou par un groupe de pratiquants d'une activité s'appropriant la zone (ex : un territoire de pêche, un spot de surf...) ;
- l'identification au secteur d'une partie de la population de la façade, pour des questions sociales et culturelles.

La notion de territoire en géographie

La notion de territoire est une notion centrale en géographie. Elle constitue un filtre d'analyse des rapports entre l'Homme et son environnement.

Les définitions du terme territoires sont multiples, elles se rejoignent sur la notion d'espace approprié par un groupe social. L'appropriation peut être motivée par une dimension matérielle, renvoyant à la notion d'espace porteur d'une ressource exploitée ou support d'activités, ou une dimension idéale à rapprocher des systèmes de représentation qui guident les sociétés dans l'appréhension de leur environnement.

La notion de territoire renvoie notamment au sentiment d'appartenance (« je suis de là ») et à l'appropriation (« c'est à moi, c'est mon espace »).

La délimitation des territoires est le plus souvent schématique, car elle renvoie à des variables en partie floues. L'échelle de description des territoires est variable : la dimension des territoires peut notamment varier entre ceux identifiés sur une zone côtière, plus dense et complexe, et ceux du large, beaucoup plus étendus et homogènes.

À ce stade il s'agit de constater les territoires qui existent ou qui sont vécus pour contribuer à l'analyse de l'existant. Ils pourront être remis en débat lorsque seront définis les objectifs stratégiques et la carte des vocations.

2.3 L'importance relative des thèmes pour la façade

Le troisième angle d'analyse transversale de l'état des lieux et des enjeux consiste à dégager ce qui est important pour la façade ou le bassin. Lors de l'inventaire des enjeux l'objectif était d'identifier ce qui était important pour chaque thème ou chaque activité, ici il s'agit de révéler ce qui est important pour l'avenir de la façade ou du bassin parmi les thèmes et leurs enjeux et en tenant compte des territoires qui leurs sont attachés.

Différents critères peuvent être utilisés pour évaluer l'importance relative d'un thème ou d'un enjeu. Ces critères pourront dans la majorité des cas être évalués à partir des connaissances réunies par l'état des lieux. L'importance est appréciée, pour chacun d'eux, en termes de poids (par exemple la part relative d'une activité dans l'économie de la façade ou le nombre de personnes menacées par un risque particulier) ou en termes d'interdépendance pour d'autres enjeux (par exemple la qualité de l'eau qui conditionne l'activité conchylicole et le tourisme balnéaire ou la pêche professionnelle par rapport à la filière avale qui en dépend).

Les principaux critères pour mesurer l'importance des thèmes et enjeux pour la façade ou le bassin sont :

- **L'importance économique**

L'importance économique d'un thème ou d'un enjeu peut être définie comme sa contribution à l'économie maritime et littorale de la façade ou d'un territoire, d'un point de vue quantitatif ou qualitatif.

Des données détaillées, par exemple la valeur ajoutée, la contribution à l'emploi ou le nombre d'entreprises dépendantes peuvent permettre d'évaluer l'importance économique d'un thème.

- **L'importance environnementale**

Elle concerne ce qui a trait au bon état écologique à l'échelle de la façade ou du bassin.

- **L'importance sociale**
Un thème peut revêtir une importance sociale pour une façade ou un territoire s'il participe à la cohésion sociale pour les populations humaines. Cette cohésion peut s'exprimer à travers des liens marchands, politiques ou communautaires.
- **L'importance culturelle**
La définition d'importance culturelle est multiple et peut concerner notamment des notions des connaissances, d'arts, de croyances ou de morale.
La caractérisation de l'importance culturelle peut se faire sur la base d'analyses bibliographiques mais nécessiterait des travaux d'enquête sociologique.
- **La responsabilité de la façade ou du bassin au niveau national ou international**
L'importance d'un thème ou d'un enjeu pour la façade ou le bassin peut naître également de l'importance qu'il a d'un point de vue national, européen ou international, et dont la responsabilité relève de ce qui sera fait dans la façade ou le bassin. Par exemple l'engagement européen pour le bon état écologique met chaque façade en responsabilité. Des engagements internationaux comme les conventions pour la protection d'espèces rares ou menacées peuvent dépendre principalement de la façade ou du bassin du fait des aires de répartition. Des enjeux nationaux font également peser une responsabilité à l'échelle de la façade ou du bassin : existence de lieux de mémoire nationale à conserver, potentiel de la façade ou du bassin (par exemple le potentiel pour les énergies marines renouvelables pour la transition énergétique).

2.4 La vision pour la façade ou le bassin en 2030

La notion de « vision » introduit une dimension prospective en conclusion de la situation de l'existant. La définition de la vision se nourrit des analyses précédentes pour explorer les avenir possibles et définir ce que l'on souhaite pour la façade ou le bassin :

- avenir des thèmes et enjeux importants,
- avenir des territoires,
- contributions à la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

La vision guidera par la suite la définition des objectifs stratégiques, qui seront choisis pour orienter les facteurs qui influencent les thèmes et enjeux prioritaires.

Afin de s'affranchir des impératifs, des conjonctures et des conflits du court-terme, il est proposé de fixer l'horizon temporel de la réflexion à 2030.

Il existe un panel relativement large de méthodes de prospective permettant d'établir une vision. Le choix de la méthode est fonction des moyens dont on dispose ou encore du degré de finesse que l'on souhaite obtenir. La méthode prospective est laissée à libre appréciation des façades ou bassins maritimes. La réflexion doit prendre en compte les évolutions prévisibles des paramètres environnementaux et celles découlant des synergies ou antagonismes entre enjeux.

3. Objectifs stratégiques

La détermination des objectifs stratégiques doit permettre de progresser vers la vision définie à l'étape précédente. Ils sont fixés pour chacun des thèmes et enjeux prioritaires de sorte à favoriser les évolutions attendues. L'établissement d'une carte des vocations permet d'aborder les objectifs stratégiques en termes d'organisation dans l'espace.

3.1 Construction des objectifs stratégiques

Nature des objectifs stratégiques

Deux types d'objectif stratégiques peuvent être définis en rapport avec un enjeu :

- Les objectifs définissant pour l'enjeu considéré un état à atteindre, à moyen ou long terme.
- Les objectifs visant à agir sur les facteurs d'influence sur l'enjeu, qu'ils soient limitants (facteurs négatifs) ou favorables (facteurs positifs).

Si les objectifs d'état informent sur les cibles à atteindre, ils n'informent que peu ou pas sur les moyens d'atteindre l'état souhaité. Ils peuvent en revanche s'avérer relativement consensuels. Ils sont importants mais ne peuvent suffire, car il s'agit, dans le cadre du document stratégique, de mettre en œuvre une stratégie permettant d'atteindre effectivement l'état souhaité.

La définition d'objectifs stratégiques portant sur les facteurs d'influence des enjeux est donc à privilégier. Cette approche plus opérationnelle favorise notamment la prise en compte des interactions dans la façade, les facteurs d'influence étant aussi bien intrinsèques qu'extérieurs au thème considéré.

Les objectifs environnementaux

Au sein des objectifs stratégiques, les objectifs environnementaux sont ceux qui portent sur les enjeux écologiques prioritaires définis pour la finalité d'atteinte du bon état écologique. Leur définition permet notamment de répondre à la directive cadre « stratégie pour le milieu marin ».

Facteurs d'influence sur les enjeux écologiques

Les facteurs d'influence sur les enjeux écologiques sont constitués par les pressions ayant un effet significatif sur ces enjeux. Les sources de ces pressions sont multiples, principalement anthropiques (les activités) mais aussi naturelles. Il convient donc de préciser de manière détaillée les liens entre les pressions et leurs sources.

Des informations utiles sont réunies au chapitre de l'état des lieux portant sur les « pressions engendrées par les usages » ainsi qu'au niveau du diagnostic sur les interactions entre activités et environnement. Ces informations permettent d'identifier les activités génératrices des pressions ayant un effet significatif sur les enjeux écologiques et de qualifier les paramètres descriptifs de ces activités pour la bonne estimation des niveaux de pression.

Facteurs d'influence sur les enjeux du thème « activités et usages »

Il peut s'agir : des fondamentaux économiques structurels, de l'utilisation des ressources ou de l'accès et de l'occupation du territoire maritime et/ou littoral, du bon état écologique du milieu, de la recherche et du développement, du contexte social et culturel, de l'exposition aux risques.

Utilisation des projections tendancielle

Des projections tendancielle ont pu être faites pour établir la vision prospective pour la façade, qu'il faudra préciser et compléter, notamment sur l'état probable des enjeux au regard des tendances d'évolution et des politiques publiques actuelles (scénario « business as usual »). Elles permettent d'évaluer l'urgence à agir sur certains enjeux.

Ces projections seront notamment réalisées sur les enjeux écologiques prioritaires, au regard de l'évolution tendancielle des secteurs d'activités et donc des pressions induites. Ces projections permettent d'estimer l'état probable des enjeux écologiques hors évolution des politiques publiques environnementales.

Forme des Objectifs stratégiques

La définition des objectifs stratégiques doit comporter la notion d'action ou d'infléchissement de tendance. Ainsi, les verbes d'action seront utilisés dans l'énoncé des enjeux : « limiter », « maintenir », « conserver », « favoriser », « rétablir »...

Les objectifs stratégiques, doivent autant que possible, correspondre aux principes de l'approche SMART :

- **Spécifiques** : les objectifs stratégiques doivent être précis sur l'enjeu ou le facteur d'influence ciblé
- **Mesurables** : il doit être possible de suivre le chemin restant à parcourir vers l'atteinte des objectifs stratégique, notamment par la définition d'indicateurs de suivi
- **Atteignables et Réalistes** : les potentialités et leviers d'action de la façade doivent être pris en considération dans la définition des objectifs stratégiques.
- **Temporels** : les objectifs stratégiques doivent pouvoir être atteint dans une échéance donnée.

Exemples d'objectifs relatifs à un enjeu écologique

– Enjeu écologique : une espèce de petits mammifères marins côtiers (car l'essentiel de la population européenne se distribue sur la façade considérée)

– Objectif stratégique portant sur l'état souhaité : « **Protéger** l'espèce » ou plus précisément « **Maintenir** la population de la façade à un niveau donné »

– Objectifs stratégiques portant sur les facteurs d'influence : « **Réduire** de x % les captures accidentelles de l'espèce (principalement occasionnées par la pêche au filet maillant sur un secteur donné) » et « **Limiter** les perturbations sonores sur les zones de repos (principalement occasionnées par les chantiers sous marins et le trafic de grands navires) »

Exemples d'objectifs relatifs à un enjeu pour une activité

– Enjeu économique pour le secteur de la conchyliculture : l'espace de production

– Objectif stratégique portant sur l'état : « **Maintenir** ou **augmenter** l'espace de production de la conchyliculture »

– Objectif stratégique portant sur les facteurs d'influence : « **Prioriser** l'occupation du DPM par la conchyliculture par rapport à d'autres activités sur un secteur donné » et « **Promouvoir** l'entretien des parcs conchylicoles sur un secteur donné ».

Spatialisation des objectifs stratégiques et échelle de définition

Tout comme les enjeux qu'ils traitent, les objectifs stratégiques peuvent être définis à l'échelle de la façade ou d'un territoire plus local, portant des problématiques particulières.

Par ailleurs, certains objectifs stratégiques peuvent avoir une expression à l'échelle de la façade mais présenter un caractère prioritaire sur certains territoires plus locaux. Par exemple, la réduction des captures accidentelles de petits cétacés côtiers doit s'observer sur l'ensemble de la façade mais plus particulièrement sur les zones de concentration ou sur les zones abritant des populations isolées.

Analyse des effets croisés relatifs à la définition des objectifs stratégiques

La finalité du document stratégique est de proposer un projet global pour la façade selon les spécificités et enjeux de la façade, mais aussi tenant compte des interactions entre l'ensemble de ses composantes.

La définition d'un objectif stratégique sur un enjeu donné peut avoir des effets sur des enjeux d'autres thèmes de la façade, particulièrement lorsque l'objectif en question porte sur un facteur d'influence généré par un thème différent de celui de l'enjeu considéré (facteur d'influence extérieur).

Il est donc nécessaire d'anticiper au mieux l'ensemble des effets de la définition de chaque objectif stratégique. Par exemple, dans le cadre de la définition d'un objectif stratégique pour une activité, les effets sur le milieu marin (en lien avec l'évaluation environnementale stratégique), mais aussi sur les autres activités ou sur les autres thèmes du DSF doivent être évalués. De même, les conséquences économiques et sociales de la définition des objectifs environnementaux doivent être estimées. Cette évaluation sera réalisée avec une attention particulière sur les effets croisés pour les enjeux prioritaires des différents thèmes traités.

La balance entre l'effet attendu sur l'enjeu concerné et les effets sur d'autres composantes de la façade est un facteur à considérer dans la prise de décision.

Proposition de grille d'analyse

Pour soutenir au mieux le processus décisionnel relatif aux objectifs stratégiques, des fiches synthétiques peuvent être réalisées par enjeu prioritaire. Ces fiches réunissent les éléments de diagnostic et de compréhension disponibles pour chaque enjeu considéré. L'ensemble des éléments détaillés ici ne sont pas obligatoirement disponibles pour tous les enjeux.

Thématique considérée : composante de l'écosystème, secteur d'activité, thématique sociale ou culturelle, thématique de risque....	Intitulé de l'enjeu
Description de l'enjeu : Composante de l'écosystème ou secteur d'activité concerné Description synthétique Variables et données descriptives Justification de niveau d'enjeu (critères) Spatialisation (si possible)	
Facteurs d'influences : Liste des facteurs d'influence connus (+ Variables et données descriptives) Importance de l'effet sur l'enjeu Spatialisation actuelle (si possible) Tendance d'évolution (si connue)	
Analyse des interactions avec d'autres enjeux Approche spatialisée et non spatialisée.	
État probable de l'enjeu à l'échéance du cycle du document stratégique : Description de l'état le plus probable ou à défaut de la tendance d'évolution. Cette démarche de prédiction de l'état ou des tendances d'évolution de l'état des enjeux est <i>a minima</i> prévue sur les enjeux écologiques dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM	
Appréciation de l'écart entre l'état de l'enjeu actuel ou à court terme et l'état souhaité Évaluation, principalement qualitative et élaborée à dire d'expert	

Objectifs stratégiques :

- Sur l'état
- Sur les facteurs d'influence

3.2 Carte des vocations

Une part des objectifs stratégiques définis précédemment peuvent être distribués géographiquement sur la façade, voire associés à certains territoires identifiés. L'établissement de la carte des vocations permet une prise de recul sur la distribution de l'ensemble des objectifs stratégiques et favorise la définition de priorités stratégiques (vocations) pour des secteurs identifiés.

Vocation : Destination privilégiée de quelque chose, d'un pays, d'un groupe, du fait de sa nature, de ses caractéristiques. *Dictionnaire Larousse.*

Unité spatiale pour la définition des vocations

Au même titre que la définition des objectifs stratégiques, la carte des vocations doit permettre de tendre vers la situation décrite par la vision. L'expression spatiale de la vision s'appuie sur la carte délimitant les territoires actuels, en ajustant si nécessaire certaines limites au regard des évolutions souhaitées de certains territoires. C'est sur cette cartographie prospective des territoires que se fondera la définition des zones et de leurs vocations. Les territoires étant des secteurs géographiques présentant des caractéristiques (naturelles et/ou humaines) et des questionnements propres, chacun d'eux constitue une unité pertinente pour y définir une vocation.

En dehors des territoires identifiés aux étapes précédentes, la délimitation d'une zone doit répondre à un ou plusieurs des critères suivant :

- la cohérence sur le plan environnemental,
- le regroupement d'enjeux et des questionnements similaires,
- l'appropriation par les usagers d'une ou plusieurs activités.

Caractérisation des vocations

La portée, le niveau de détail et le caractère prescriptif des vocations ne sont pas fixés au niveau national. Chaque façade doit statuer sur ces points en fonction de ses spécificités. Le nombre de vocations différentes sur une même façade doit cependant rester limité pour assurer le caractère synthétique de l'exercice.

De plus, le niveau de détail des vocations n'est pas nécessairement homogène au sein d'une façade. Certains territoires peuvent être très précisément orientés vers une organisation donnée et jouxter des territoires voisins dont le degré de latitude en termes de perspective de développement ou d'organisation est simplement, par quelques principes, structurants.

Ainsi les vocations peuvent par exemple définir :

- des priorités en termes d'utilisation de l'espace maritime et de ses ressources,
- des prescriptions de non impact de certaines composantes des écosystèmes ou du patrimoine culturel ou paysager,
- des conditions de déroulement de certaines activités : conditions particulières, restrictions, interdictions,
- des règles de coexistantes entre certaines activités,
- la nécessité, le cas échéant, de se référer à un exercice de planification plus local (SMVM, plan de gestion de Parc Naturel Marin, etc.).

Pour appuyer les façades dans la caractérisation de leurs vocations, un thésaurus listant différents éléments pouvant composer une vocation sera élaboré et annexé au présent guide. Ce thésaurus, non prescriptif, sur les termes spécifiques employés pour caractériser les vocations constituera aussi bien une ressource commune pour les façades qu'un outil d'analyse transversale à l'échelle nationale, permettant d'établir des correspondances entre les vocations établies dans les différentes façades.